

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit: Captan 80 WDG****· Code du produit: 11680****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation***produit phytosanitaire**Fongicide***· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:***Leu & Gygax AG**Fellstrasse 1**CH-5413 Birmenstorf***· Service chargé des renseignements:***Dépt. sécurité de produit**Téléphone 056 201 45 45**e-mail: stucki@leugygax.ch**pendant des heures de bureau***· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008****GHS08 danger pour la santé***Carc. 2**H351 Susceptible de provoquer le cancer.***GHS09 environnement***Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.***GHS07***Eye Irrit. 2**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Skin Sens. 1**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.**

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: Captan 80 WDG

(suite de la page 1)

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
captane (ISO)
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*
· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 133-06-2 EINECS: 205-087-0	captane (ISO) ☠ Acute Tox. 3, H331; ☠ Carc. 2, H351; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ☠ Skin Sens. 1, H317	75-85%
CAS: 102980-04-1	Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with formaldehyde, phenol and urea, sodium salt ☠ Eye Irrit. 2, H319; ☠ Aquatic Chronic 3, H412	2-3%

· **Composants sans danger:**

68425-94-5	Alkylnaphtalènesulfonate sel de sodium; formaldéhyde	3-4%
------------	--	------

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité)

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

· **Après inhalation:**

Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer: respiration artificielle. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements souillés.

Consultez un médecin si nécessaire.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche.

Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'effets connus.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter à feu environnant.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucune information disponible.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Aucun danger spécifique connu.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Évacuer le personnel vers des zones sûres.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation de poussière.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: Captan 80 WDG

(suite de la page 4)

- Utiliser le produit avec une ventilation par aspiration localisée.
Nettoyer régulièrement l'équipement, espace de travail et de l'habillement est nécessaire.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans un endroit sec. Prévoir une cuvette de retenue. Conforme à la réglementation.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
 - **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

133-06-2 captane (ISO)

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ C2;
--------------	---

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Assurer une bonne ventilation, surtout dans les pièces fermées.
- **Protection respiratoire:**



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: pex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:


Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme: Granulé, Solide

Couleur: Beige

· Odeur: Aromatique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: 8,9-9,9 (1%, CIPAC MT 75.3)

· Point de fusion: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair Non déterminé.
Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

· Température de décomposition: Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 6)

- **Température d'auto-inflammabilité:** 382 °C
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure:** Non déterminé.
 - Supérieure:** Non déterminé.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Masse volumique:** 0,62 g/ml (CIPAC MT 186)
- **Densité relative:** Non déterminée
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Dispersable
- **9.2 Autres informations:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité:** Pas de dangers particuliers à signaler.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter:** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OPPTS 870.1200)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Pas d'irritation de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité:**
Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 7)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité écologique:**

Fish toxicity EC50	0,17 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h) (OECD 203) (static)
Aquatic Invertebrates EC50	4,3 mg/l (Daphnia magna) (48 h) (OECD 202) (semi-static)
Aquatic plants EC50	4,07 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (72 h) (OECD 201)

133-06-2 captane (ISO)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Anas platyrhynchos)
	LD50	>100 µg/bee (Abeille)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité abiotique:

Eau DT50 jours

Captan: <1, 25 °C

Sol DT50 jours

Captan: 0.44-1.09, aérobie à 25 °C

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage (n-octanol / eau) Log Pow:

Captan: 2.57

pH7; 25 °C

Facteur de bioconcentration (FKB)

Captan: 140

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Autres indications écologiques:**

 · **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

 · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

 · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. voir vers le bas

 · **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

 · **Emballages non nettoyés:**

 · **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

 · **14.1 Numéro ONU**

 · **ADR, IMDG, IATA**

UN3077

 · **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

 · **ADR**

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (captane (ISO))

 · **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (captan (ISO)), MARINE POLLUTANT

 · **IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (captan (ISO))

 · **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

 · **ADR**

 · **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

 · **Étiquette**

9

 · **IMDG, IATA**

 · **Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

 · **Label**

9

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.02.2020

Numéro de version 8

Révision: 27.02.2020

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 9)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Polluant: · Marquage spécial (ADR):	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · No EMS:	Attention: Matières et objets dangereux divers. F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· IMDG	
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CAPTANE (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les

(suite page 11)

Nom du produit: *Captan 80 WDG*

(suite de la page 10)

jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit

· **Contact:**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate

EC₅₀: half maximal effective concentration

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3